

Politique de conservation des données à caractère personnel relatives au processus de candidature et recrutement au sein de la société Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S.à r.l. (ci-après dénommée « ERASMY »)

La protection et la sécurité des données à caractère personnel sont fondamentales pour **ERASMY** et constituent un élément central de notre processus de conformité d'entreprise. Ceci s'applique à la protection des données associées au processus de candidature et de recrutement au sein de notre société.

ERASMY s'engage à traiter vos données personnelles conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 (ci-après RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 et la loi luxembourgeoise du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre dudit Règlement. A ce titre, ERASMY tient à vous informer de la signature d'un Data Protection Agreement avec son sous-traitant et partenaire, Dropbox Inc., entreprise américaine adhérente au mécanisme Privacy Shield (Bouclier des données). Pour plus d'informations, veuillez consulter ce [lien](#).

Processus de candidatures :

Si, après avoir étudié votre dossier, nous ne donnons pas de suite favorable à votre candidature, nous conservons dans notre base de données pendant 1 ans maximum les documents que vous nous avez communiqués et que nous avons collectés sur la base de celle-ci, et durant son processus. Ces documents peuvent inclure, notamment :

- CV
- Lettre de motivation
- Lettre de recommandation
- Compte-rendu et avis à l'issue de potentiels entretiens

La finalité de la conservation de ces données est la possibilité de reprendre contact avec vous dans le cadre d'un futur besoin en adéquation avec vos compétences.

ERASMY vous informe que vous pouvez vous opposer à la conservation de ces données et demander leur destruction immédiate à tout moment.

Processus de recrutement :

Si à l'issue du processus de recrutement, vous pourvoyez le poste pour lequel vous avez candidaté, l'ensemble des documents relatifs à ce recrutement ainsi que le contrat de travail seront conservés 10 ans à partir de la fin dudit contrat.